



Assemblée des Français de l'étranger

31^{ème} Session

30 septembre – 4 octobre 2019

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS



Président : Régine PRATO

Vice-président : M. SARRAZIN Louis

MEMBRES ÉLUS

M. BERTE Jean-François

M. BOULET Guy

M. DELCROIX Jean-Luc

Mme HIRSH Nicole

Mme LAVERGNE Cécile

M. LEPERLIER Henri

M. MAINGUY Jean-Louis

Mme MARTIN Catya

M. SEROL Hervé

M. OUEDRAOGO Ousmane

M. SENAC Gérard

SOMMAIRE

- 1 - Rapport sur la défense de l'Union Européenne (Rapporteur Mme MARTIN Catya)**
- 2 - La création d'une assurance d'urgence répondant au plus près aux demandes des communautés des Français de l'Etranger (Rapporteur Régine PRATO)**
- 3 - la prise en charge spécifique des risques terroristes (Rapporteur M. BERTE Jean-François)**
- 4 - La cybercriminalité : présentation du rapport Cadic (Rapporteur M. SARRAZIN Louis)**
- 5 - Suivi du processus de réponse du gouvernement à l'enlèvement d'un français à l'étranger (Rapporteur Mme LAVERGNE Cécile)**
- 6 - Questionnaire conseillers consulaires (Rapporteur M.SEROL Hervé)**

INTRODUCTION :

Monsieur le Président, les Vice Présidents, mesdames et messieurs les députés et Séateurs des français de l'Etranger, mesdames et messieurs les élus consulaires.

La commission sécurité s'est penchée sur des sujets sensibles (défense européenne et cyber-sécurité) mais aussi sur un sujet légitime (la couverture sécurité d'urgence pour les plus démunis) puisque portant sur la sécurité humaine telle que le définissent les Nations Unies en 1994 qui incluent la sécurité sociale, le développement humain et l'environnement au concept de sécurité.

Pour cela, nous avons demandé aux assureurs nationaux et internationaux et à des intervenants extérieurs de participer à nos auditions pour échanger, débattre et relayer les idées et rapports évoqués en commissions

Le centre de crise, Business France, le Président de la commission sociale, le Président de la CFE ont donc débattu avec nous lors de cette session pour croiser les informations et essayer d'aller plus loin et plus haut ensemble.

1 - Rapport sur la défense de l'Union Européenne

COMMISSION DE LA SÉCURITE, DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Audition des sénateurs Hélène Conway-Mouret et Ronan Le Gleut

Rapport sur la défense de l'Union européenne.

Quels partenariats stratégiques pour gérer les défis de demain ?

Quel rôle pour l'Union européenne ?

Les sénateurs Hélène Conway-Mouret et Ronan Le Gleut ont travaillé six mois sur le sujet de la défense européenne, effectuant des déplacements dans sept capitales européennes et multipliant les rencontres avec, notamment, des parlementaires de ces pays. Plus de 100 heures d'auditions avec des experts, des militaires, des journalistes, ...) auront permis la rédaction de ce rapport.

« Notre volonté a été d'emblée de mettre de côté les grands concepts pour voir dans quelle direction, concrètement, l'Europe pouvait avancer collectivement, dans le domaine de la défense », a tenu à préciser le sénateur Le Gleut. La question centrale est de voir comment avancer ensemble avec des analyses et une histoire différentes selon les pays.

Un travail sur l'état des lieux de l'existant a d'abord été nécessaire.

Constat :

- Il existe un foisonnement d'initiatives, dans de multiples cadres : OTAN, Union européenne, bilatéral, multilatéral... Découverte de nombreux dispositifs et de réussites méconnues du grand public.
- Pour les sénateurs, la France se doit d'être pragmatique et se préoccuper davantage de la façon dont les autres Européens perçoivent les enjeux et souhaitent y répondre, tout en expliquant bien sûr ses propres schémas de pensée.
- Les différents échanges, notamment avec les Britanniques, ont mis en évidence une prise de conscience de la nécessité de continuer les échanges d'information notamment terroristes et ce, quel que soit le résultat sur la question du Brexit.
- Il y a toujours une frange de la population européenne qui ne perçoit pas de menaces. Or, pour parler de défense européenne il faut évoquer les menaces.

Dépasser deux faux débats :

— Opposition souvent faite entre l'Union européenne et l'OTAN

Seule la France se pose la question de choisir entre une défense européenne et une défense assurée par l'OTAN. Il faudrait défendre soit l'un soit l'autre. Cette question ne se pose pas chez nos partenaires européens.

À savoir : La défense de l'Europe est assurée essentiellement par les États-Unis, qui représentent à eux seuls les deux tiers des dépenses militaires totales des pays de l'OTAN et consacrent 36 milliards de dollars à la défense de l'Europe, soit un ordre de grandeur équivalent au budget de défense de la France.

Le coût des investissements que devraient réaliser les pays de l'OTAN pour pouvoir assurer leur défense collective, dans l'hypothèse d'un retrait américain, a été évalué à environ 300 milliards de dollars.

Tous les partenaires sont conscients du « pivot asiatique », c'est à dire le fait que les États-Unis qui ont assuré un leadership incontesté pendant un siècle doivent maintenant intégrer la Chine dans cet échiquier. Le centre du monde devient l'océan Pacifique, et donc plus l'Atlantique.

Personne ne nie cette évolution y compris dans les pays les plus atlantistes.

— Opposer la menace « Est » à la menace « Sud »

L'Europe dans son ensemble est confrontée à une nouvelle menace venant de l'est (guerre de Géorgie, annexion de la Crimée, actions au Donbass...). « Analyse et menace différente selon que l'on soit sur la côte sud ou nord ».

« Dans le même temps, la faiblesse de certains États du sud, au Moyen-Orient et en Afrique, favorise la prolifération des groupes armés en tous genres et la multiplication des trafics, y compris d'êtres humains, aux portes de l'Europe. L'organisation pérenne d'une menace terroriste djihadiste, ainsi que des mouvements migratoires aux causes multiples et qui ont vocation à s'accroître avec le changement climatique, favorisent en outre la montée du populisme. C'est un second facteur de fragilisation de nos démocraties », expliquent-ils.

Ces menaces doivent avant tout être analysées ensemble. Les signes de solidarité à l'égard de nos partenaires de l'est de l'Europe, notamment à travers la présence avancée renforcée de l'OTAN (EFP), ont grandement aidé à l'analyse.

« Pour conclure, toutes les propositions faites dans ce rapport visent à faciliter le dialogue, les rapprochements, pour prolonger et approfondir la logique pragmatique actuellement à l'œuvre, en tenant compte de l'existant et en s'efforçant d'éviter les incompréhensions inutiles qui nous font perdre un temps précieux », concluent les deux sénateurs.

Lien vers le rapport :

<http://www.senat.fr/notice-rapport/2018/r18-626-1-notice.html>



2 - La création d'une assurance d'urgence répondant au plus près des demandes des communautés des Français de l'étranger (Rapporteur Régine PRATO)

RAPPORT ASSURANCE D'URGENCE :

Si l'on considère les responsabilités et les devoirs d'un élu, il paraît légitime que le droit de nos compatriotes les plus démunis dans nos circonscriptions soit une réflexion primordiale, surtout lorsqu'il s'agit de couverture sociale et donc sécuritaire.

Pour se faire, nous avons donc auditionné plusieurs assureurs nationaux et internationaux dont nous tairons les noms et à qui nous avons demandé de nous faire des propositions pour une couverture médicale d'urgence donc sans "bobologie" mais pour des pathologies graves, cancers, accidents, hospitalisations, rapatriements.

Nous avons appris que certains opèrent déjà avec une carte internationale au tiers payant,

Identique à la carte vitale, d'autres utilisent une application téléphonique gratuite (ayant reçu un prix d'excellence) en 17 langues pour permettre une géolocalisation, une prise en charge avec un suivi du sinistre et remboursements rapides en ligne. Il y a des assureurs qui font du social, d'autres non, certains ont des couvertures permettant un remboursement en 48h au premier euro dépensé, d'autres prendront 5 jours et d'autres plus. Certaines compagnies d'assurances ont des agents (4000 collaborateurs), prestataires et plateformes de 800000 prestataires médicaux sur les 5 continents.

D'un pays à l'autre, le prix de la santé passe du simple au triple aisément. Les soins ne sont pas toujours fiables et sont quelquefois démultipliés pour présenter une surfacturation aux assureurs qui renégocieront eux mêmes le prix des prestations. De plus, "l'inflation médicale est bien souvent supérieure à l'inflation nationale du pays".

L'assureur est là pour protéger le client, négocier pour lui et le rembourser suivant le compte en banque donné.

Pour faire baisser les prix, toutes sortes de techniques sont bonnes. Les compagnies d'assurances sont des architectes d'offres et proposent un système de franchises, d'autres un modèle collectif (groupe de 1500 adhérents au moins), d'autres un tableau de prestations aux choix modulables, présenter une association souscriptrice à l'assureur pour couvrir des demandes spécifiques...

Nos consulats se plaignent d'avoir de plus en plus de malades sans assurance. Il faut aussi tenir compte de la baisse des effectifs dans nos consulats qui ralentissent les démarches pour nos compatriotes lorsqu'il s'agit de répondre à des urgences, ouvrir des dossiers, chercher les familles et des fonds pour des Français en détresse médicale. Les rapatriements organisés par la DFAE sont rares et avec remboursement total ou partiel par la famille du patient. France Horizon, toujours une aide administrative peut rapatrier une certaine catégorie de gens avec des critères bien précis, les associations locales, les entrepreneurs, les élus peuvent être sollicités pour participer aux frais..... il serait grand temps de trouver une solution adaptée aux demandes des plus démunis en leur proposant de cotiser à une assurance d'urgence.

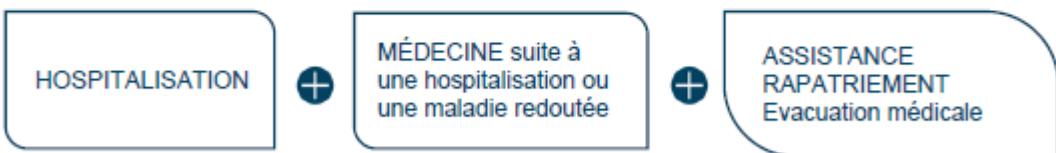
Nous allons devoir travailler en intersession puisque, pour la plupart des assureurs, la demande ne peut être chiffrée cette semaine. Néanmoins, l'un d'entre eux, habitué à travailler avec des entreprises Françaises connues à l'étranger a pu nous faire cette proposition :

PROPOSITION – ASSURANCE D'URGENCE

Assurance pour couvrir les Français expatriés en cas d'urgence, de maladie grave et d'accident :

- incluant une couverture maladie en cas d'urgence (cancer, AVC, accident...), associée à une garantie de rapatriement/évacuation médical(e).
- à des tarifs adaptés selon les coûts de santé pratiqués localement.
- avec de nombreux services pour faciliter les démarches de santé.

1 – COUVERTURE PROPOSÉE



2. TARIFS CIBLES PAR MOIS PAR PERSONNE ASSURÉE

La tarification dépend de 3 critères :

- le niveau de garanties (ci-dessus)
- le pays de destination et les coûts de santé locaux
- l'âge de l'assuré.

Quel que soit le pays d'expatriation, les soins sont également couverts en France.

AFRIQUE (hors Afrique du Sud)	Tarifs par tranche d'âge	Tarif unique
Jusqu'à 35 ans	27 €	64 €
Entre 35 et 59 ans	64 €	<i>Le tarif unique s'entend pour un âge moyen du groupe à 45 ans</i>
A partir de 60 ans	155 €	

AMÉRIQUE DU SUD	Tarifs par tranche d'âge	Tarif unique
Jusqu'à 35 ans	46 €	<i>Le tarif unique s'entend pour un âge moyen du groupe à 45 ans</i>
Entre 35 et 59 ans	111 €	
A partir de 60 ans	277 €	

ASIE DU SUD EST – OCÉANIE (Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Taiwan, Thaïlande, Vietnam, Australie, Nouvelle-Zélande)	
Jusqu'à 40 ans inclus (globe-trotters notamment)	47 €

En France, les étrangers bénéficient de l'AME pour des raisons sécuritaires et sanitaires. Les Français de l'Etranger n'ont pas de fonds de secours et donc dépourvus de ce droit fondamental. Cette situation nous semble donc inique.

L'année dernière, nous avions présenté une PPL pour un fonds d'aide d'urgence qui est restée lettre morte. Le Sénateur Ronan Le Gleut se propose de la relancer. Qui ne tente rien, n'a rien et la CFE nous a également dit qu'ils réfléchissaient également à la création d'un fonds d'urgence.

Nous reviendrons vers vous avec un tableau complet qui pourra être exploité et utilisé par qui le voudra pour SERVIR au mieux et au plus vite nos compatriotes les plus fragiles à l'étranger.

Merci pour votre soutien

3 - La prise en charge spécifique des risques catastrophiques et terroristes

COMMISSION DE LA SÉCURITE, DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

Audition de **Mr Xavier Carn** vice-président Sécurité EMEA et Mme Caroline Hondre DG France du Groupe International SOS le mardi 1er octobre 2019

Votre commission souhaitait faire le point sur l'évolution des crises issues des catastrophes naturelles et humaines et sur les réponses qui y sont apportées.

Le groupe International SOS partenaire du MEAE mais aussi fournisseur du ministère de la Défense américain et doté d'un très gros réseau à l'étranger nous a transmis sa vision de la situation.

Cette société fondée en Indonésie en 1985 par deux Français est aujourd'hui forte d'un effectif de 11 000 personnes implantées dans 90 pays, résultat d'une croissance interne et externe.

Son cœur de métier est l'assistance médicale et toutes autres formes d'assistance nécessaires sur le terrain après la survenance d'évènements majeurs.

À ses origines la réponse apportée est de type réactive et consiste essentiellement à fournir des moyens logistiques pour assister, évacuer ou rapatrier des personnes victimes d'une catastrophe naturelle ou humaine. Son champ d'action est d'abord orienté sur le secteur pétrolier puis s'étend à tous types de sociétés industrielles et commerciales, pour finalement déboucher sur des contrats avec des institutions gouvernementales, des écoles ou des universités.

De réactive, la réponse aux besoins exprimés est devenue préventive ! Il faut d'abord informer, avertir, puis protéger.

Les raisons d'un partenariat avec le MEAE : la réduction de la présence physique du réseau diplomatique et consulaire réduit la capacité de réponse sur le terrain à un moment où le niveau d'exposition aux risques s'aggrave, même si par ailleurs, le **Centre de crise et de soutien** peut apporter un réel soulagement aux entreprises en pilotant des opérations de secours et d'assistance depuis Paris.

L'exposition croissante aux risques trouve sa source et produit des effets cumulatifs en raison des facteurs suivants :

- la dégradation climatique
- la multiplication des voyages professionnels et personnels
- les conditions moins favorables d'expatriation pour certains collectifs

Le groupe International SOS a ainsi été conduit dans les douze derniers mois à organiser quatorze déploiements à l'étranger dont huit ont été d'origine climatique, la deuxième cause étant liée au terrorisme (ex. Sri Lanka) et enfin le rapatriement de corps de victimes décédées dans quelque type d'évènement que ce soit !

Finalement, nos interlocuteurs ont évoqué la situation particulière des étudiants Erasmus qui partent à l'étranger sans être informés des risques qu'ils peuvent encourir et ils ont donc suggéré de créer une sorte de passeport annexe qui serait délivré après une brève séance d'information.

Votre commission souhaitait faire le point sur l'état des menaces terroristes dans le monde et leur potentielle évolution.

L'IFTRIP (International Forum for Terrorism Risk (Re) Insurance Pool) est particulièrement indiqué puisqu'il regroupe 17 pays et que sa présidence est entre les mains du pool français Gareat lui-même présidé par notre conférencier Monsieur François Vilnet.

Un avant et un après en matière de couverture terroriste : le World Trade Center.

Avant cet évènement de sinistre mémoire, seuls quatre pays pouvaient offrir une forme d'assurance terrorisme personnelle et/ou matérielle : Israël, Espagne, Afrique du Sud et Royaume-Uni.

Les années qui suivent voient donc la naissance de mécanismes similaires et dès le 1er janvier 2002 la France dispose du pool GAREAT pour couvrir les dommages matériels. De son côté, l'OCDE suscite la création de pools en Europe et ailleurs, mais ce n'est qu'en 2016 qu'est créé l'IFTRIP à partir de Pool Re au Royaume-Uni, qui va regrouper une quinzaine de pays disposant chacun de couvertures et de structures ad hoc, privées ou publiques, à caractère obligatoire ou facultatif, avec des capacités d'assurance très étendues ou très limitées pouvant prendre en charge les risques nucléaire, bactériologique, chimique ou encore radiologique.

Vous l'aurez compris, l'intérêt supérieur de ce forum est de mettre en commun des moyens de recherche permettant d'étudier, d'évaluer et de prévoir la survenance d'évènements terroristes pour y faire face dans les meilleures conditions.

Selon l'IFTRIP, la menace terroriste a évolué du caractère local international, du matériel au corporel, et elle augmente et continuera d'augmenter en fréquence. Par ailleurs, ils estiment pouvoir la classer en trois groupes sur l'échelle du temps:

- massacres dans le court terme (2000 morts en 15 ans en Europe)
- cyberattaques à moyen terme (difficulté d'attribuer à coup sûr l'attaque à des groupes terroristes et difficulté de trouver la capacité financière suffisante pour couvrir)
- risque nucléaire à moyen/ long terme (selon Le Président Obama le risque majeur que devra affronter l'humanité est le terrorisme nucléaire...) L'IFTRIP considère que le développement de la technologie (numérique, drones, missiles..) ne fait qu'accentuer ce risque!
- En conclusion, grâce au pool Gareat la France dispose d'une assurance obligatoire qui couvre tous les assurés en dommages matériels et pertes d'exploitation quel que soit le lieu de survenance, mais pour les entreprises les capacités disponibles peuvent s'avérer trop faibles voire largement insuffisantes.
- Enfin, nous rappelons que votre commission, reste attentive aux évolutions des dommages corporels, qui, eux, sont pris en charge par le FGCI qui a déjà été présenté à votre Assemblée.

4 - La cybercriminalité : présentation du rapport Cadic (Rapporteur M. SARRAZIN Louis)

Audition du sénateur Olivier Cadic et de M. Thomas VIAL Business France

Mardi 1^{er} Octobre

Le sénateur Olivier Cadic est l'auteur avec le sénateur Rachel MAZUIR du Rapport d'information « Cyberattaque contre ARIANE, une expérience qui doit nous servir »

1. Retour sur la chronologie de l'évènement

- a. 5 décembre 2018 détection de la cyberattaque
- b. 7 décembre déclaration à la CNIL
- c. 13 décembre 2018 information du public et des personnes dont les emails ont été compromis.
- d. 14 décembre : décision de la commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du sénat de recueillir des éléments d'information sur cette cyberattaque
- e. 19 décembre premières auditions au Sénat (ANSSI, MEAE)
- f. 7 janvier 2019 plainte au bureau du Procureur
- g. 10 janvier saisine de la DGSI

Le ministère des AE est bien armé pour résister aux attaques informatiques et est considéré comme le « bon élève de la classe » parmi les différents ministères et cela ne lui a pas empêché d'être victime d'une attaque qui a touché le système ARIANE. Les « hackers » ont dérobé 500 000 enregistrements de la base de données ARIANE (nom, partie du numéro de téléphone, emails). Ces informations étaient celles des personnes à contacter, enregistrées dans ARIANE par les voyageurs. Ce qui posait un problème important concernant la CNIL puisque les personnes n'étaient pas forcément informées du fait que des informations les concernant avaient été détournées.

L'origine de la faille informatique a pu être rapidement identifiée car elle était due à une mise à jour qui n'avait pas été faite car considérée comme non-prioritaire et d'une vacance de poste.

Enseignements tirés :

1. Identifier les failles le plus tôt possible, identifier les mises à jour nécessaires et les appliquer le plus tôt possible.
2. Moyens insuffisants pour la maintenance des systèmes informatiques. Si le développement de nouvelles applications est important, des ressources supplémentaires doivent être allouées pour maintenir les applications existantes à un niveau de sécurité acceptable.
3. Le budget et les ressources humaines alloués à la protection des systèmes ne sont pas suffisantes.
4. Les modalités de l'information du public doivent être évaluées avec beaucoup de précaution car comme dans ce cas les personnes dont les informations ont été dérobées ne savaient pas que leurs coordonnées avaient été entrées dans la base de données ARIANE.
5. Nécessité d'une coordination interministérielle pour prendre les décisions concernant la diffusion de l'information suite à une attaque informatique contre une administration. Cette coordination doit inclure l'administration concernée, l'ANSSI, la CNIL ainsi que le Garde des Sceaux.

Audition de M. Thomas VIAL Business France, mardi 1^{er} octobre

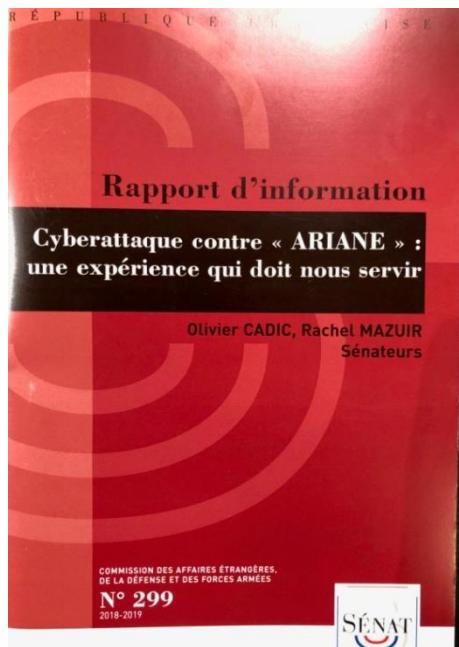
Business France est actif sur le domaine de la cybersécurité dans trois domaines :

- Sensibilisation des sociétés françaises avant leur départ à l'étranger mais en faisant attention de ne pas effrayer les aspirant exportateurs.
- Sessions spéciales de formation pour les VIE afin de les sensibiliser aux risques informatiques avant leur départ vers leurs lieux d'affectation.
- Distribution des recommandations faites par le ministère de l'Intérieur concernant les outils informatiques considérés comme « sûr »

- Fait circuler des codes de bonnes pratiques.

Conclusion :

L'arrivée de la 5G et les controverses liées à l'utilisation prédominante des équipements d'un seul fabricant d'origine asiatique posent problème. Si les capacités et les fonctionnalités de ce nouvel outil posent des questions fondamentales concernant le respect des libertés individuelles (camera de surveillance, reconnaissances faciales, etc...). Dans quel monde voulons-nous vivre ?



5 - Suivi du processus de réponse du gouvernement à l'enlèvement d'un français à l'étranger (Rapporteur Mme LAVERGNE Cécile)

Commission de Sécurité

Audition de Roméo Langlois – Aujourd’hui grand reporter pour France 24

La Commission sécurité a lancé une série de rencontres avec les médias français ou francophones intervenants à l’étranger sur le rôle et l’impact des médias sur la sécurité des communautés françaises répandues à travers le monde et plus particulièrement vers celles vivant dans des pays dits « à risques ».

Prix Albert Londres pour son reportage Colombie : à balles réelles, Roméo Langlois a vécu 12 ans à Bogota. Enlevé par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) du 28 avril au 30 mai 2012, donc entre les deux tours de l’élection présidentielle française, le journaliste français a accepté de venir témoigner devant notre commission afin d’évoquer entre autres le suivi du processus de réponse du gouvernement à l’enlèvement d’un français à l’étranger.

Cet enlèvement est une première car il ne s’agissait pas d’un envoyé spécial mais d’un journaliste indépendant installé dans le pays.

Kidnappé lors de la couverture médiatique à des fins de documentaire d’une opération anti-drogue, avec la destruction de laboratoires de production de cocaïne, en présence de l’armée colombienne.

Le groupe s’est retrouvé pris en embuscade et les combats ont duré six heures.

Blessé et constatant la violence des combats, le journaliste décide de s’éloigner du groupe et de s’identifier comme membre de la presse auprès des assaillants.

C’est à ce moment qu’il est enlevé par les FARC qui pensent au départ qu’ils ont affaire à une personnalité diplomatique, conseiller militaire étranger par exemple.

L’ambassadeur et son premier conseiller sont informés. L’ambassade s’est immédiatement rendu compte qu’il se passait quelque chose de grave. Dès les premiers jours ils ont pensé à une disparition avant d’avoir confirmation 4 jours plus tard d’un enlèvement revendiqué par les FARC.

Roméo Langlois se dit chanceux d’avoir eu un bon attaché défense sur place qui a accompagné l’initiative lancée par ses proches.

En effet, les proches du journaliste, qui connaissent la région et les tensions politiques, décident de prendre en main l’ensemble de la communication ainsi que la relation avec le groupe de guérilleros.

Roméo Langlois mentionne le rôle fondamental de la couverture médiatique de l’enlèvement tant en France qu’en Colombie sur la libération des otages et donc la prudence requise notamment par ses confrères et ses proches à l’origine de la Commission chargée d’entamer les premières rencontres avec les FARC

En captivité, Roméo Langlois n’a pas connaissance des tractations en cours le concernant. Seul contact avec le reste du monde, une petite radio qui fait parti du « kit d’otage ». Dans ce kit, se trouve une paire de botte, une radio et une brosse à dent. Et exception pour Roméo qui a eu le droit à un stylo et un carnet pour écrire ses impressions.

Avant de se prononcer les FARCs attendent l'élection de François Hollande en France. En discussion avec le gouvernement colombien sur la mise en place d'un processus de paix, ils demandent alors la présence d'une sénatrice colombienne idéologiquement proche des FARCs et d'un envoyé spécial du gouvernement français. Aucune rançon n'est demandée, les FARCs venant de s'engager deux mois avant l'enlèvement de Roméo à ne plus réaliser cette pratique. La DGSE a assez vite compris qu'il s'agissait d'un enlèvement d'opportunité et que la libération allait prendre une tournure politique, les FARCs ayant entamé des négociations secrètes avec le Gouvernement colombien à propos d'un accord de paix.

La libération est organisée en présence de la presse, avec discours des chefs de la guérilla. Roméo Langlois est ensuite dirigé vers la Croix-Rouge le 30 mai, puis Bogota et enfin un retour en France dans les jours suivants.

Aucune rencontre pour un « débriefing » avec la cellule de crise du quai d'Orsay n'est organisée, à la surprise de Roméo.

Il est reçu par le ministre du Développement, et la ministre de la Culture de l'époque puis par le Président de la République François Hollande, à qui il devait remettre une lettre de la part des FARCs. Ils voulaient interpeller la France pour accompagner le processus de paix en Colombie. Aujourd'hui reporter de guerre, il a été amené à couvrir des événements en Syrie, en Libye et affirme être encore plus prudents que ce qu'il n'était déjà.

Cette audition nous a permis de mettre en lumière l'importance de la couverture médiatique lors de crises lors desquelles des compatriotes sont en danger. Les médias comme le confirme Roméo Langlois, tirailles entre le souhait d'informer et de protéger les otages se doivent d'être vigilants quant aux expressions et tournures employés afin de ne pas aggraver les situations dans lesquelles peuvent se trouver certains compatriotes.



6 - Questionnaire conseillé consulaires (Rapporteur M.SEROL Hervé)

La commission sécurité avait diffusé à l'endroit des Conseillers Consulaires en 2015 une enquête qui, malgré un certain nombre de relance auprès des intéressés, n'avait pas donné de résultats exploitables. Nous avons décidé de relancer cette enquête en juillet 2019 avec une présentation lors de cette session.

Nous avons eu 132 retours sur 443 CC et 68 délégues consulaires soit une participation de 25%.

Les résultats de cette enquête à laquelle bien sur l'ensemble des Conseillers AFE ont répondu....

Nous avons retenu trois axes d'analyse principaux de ce questionnaire qui nous paraissent essentiels :

1. Le système d'ilotage

2. Les Conseils Consulaires en format sécurité

3. La prévention et gestion des risques

1. Le système d'ilotage

Le point important à souligner, est qu'un grand nombre des conseillers consulaires sont îlotiers ce qui montre au besoin l'investissement quotidien des élus au sein de notre communauté.

Malgré cette forte implication liée à un ancrage dans les pays de résidence, nous notons des disparités importantes au sein des circonscriptions avec par exemple des zones où il n'y a pas d'ilotage mais où malgré tout l'élu est sollicité par les compatriotes pour des questions de sécurité liées à une problématique locale.

Malgré cette implication et cet ancrage local, il nous revient que seulement 34% des CC (dont une majorité sont îlotiers) n'ont été consultés pour la création et la modification des îlots ; nous vous rappelons que ces îlots ne peuvent pas se faire uniquement sur des plans mais que la connaissance du terrain est importante.

Concernant les informations recueillies sur les chefs d'îlots et leur adjoint, le sondage nous montre qu'il est difficile de recruter des chefs d'îlot, qu'il y a parfois des critères de sélection, mais faute de candidats, le choix est parfois compliqué.

D'après ce sondage, 1 chef d'îlot sur 2 ne semble pas connaître précisément sa mission, et ne dispose pas de guide de référence ou guide de bonnes pratiques, et bien souvent, aucune formation n'est dispensée.

Les mêmes chefs d'îlots n'ont pas majoritairement les informations « en temps réel », des modifications de leurs îlots ainsi que les détails des foyers (nombre de personnes, âges, particularités (par exemple mobilité réduite). La mise à jour périodique semble être un axe de progression important.

Concernant l'aspect matériel, malgré les efforts des postes, il semblerait que nombre d'îlotiers ne soient pas encore équipés de radios fonctionnelles. Il faut cependant noter que ceux qui ont des radios ne font pas régulièrement et périodiquement les essais radio nécessaires... Pour information, au Gabon, après de nombreuses propositions, un groupe WhatsApp îlotier a été mis en place et rappel aux îlotiers de faire les tests la veille et / ou le jour J.

Le sondage montre que les CC ne semblent pas connaître l'ensemble des îlotiers de leur circonscription ; il faut relativiser ce résultat car les circonscriptions peuvent être très grandes et que la « rencontre » peut parfois être compliquée.

Quand rencontre il y a (seulement 37% des postes se réunissent régulièrement plus de 2 fois par an les îlotiers hors commission annuelle), les CC non îlotiers ne sont pas toujours conviés.

De même, nous notons que malheureusement les absences, congés, déplacements « hors zone » des chefs d'îlots n'est pas connu des postes... notons aussi un certain sentiment de manque de reconnaissance, valorisation des îlotiers ; seulement 22% se sentent valorisés...

2. Les Conseils consulaires en format sécurité

Depuis le 1^{er} janvier 2018 seulement 1,28 conseil consulaire en formation sécurité a été réunie 78% des élus sont convié à la Commission annuelle de sécurité, 22% des élus sont donc « oubliés ». Près de 80% d'entre eux connaissent « l'officier de sécurité de l'ambassade » mais ce dernier ne fait appel aux connaissances terrain des élus de proximité que dans 41% des situations de crise.

3. La prévention et gestion des risques

Lors de situation de crise, le sondage fait apparaître des problèmes sur la réception des SMS, de mails en masse lié à l'envoi en nombre sur les réseaux téléphoniques et aux mails qui échouent en spam.

Nous notons que dans les pays où l'adressage est correct, la localisation des compatriotes est aisée, par contre, dans des pays sans adressage où l'on parle de la maison verte derrière la station service au bout du goudron après le vulcanisateur, ça devient plus compliqué.... Nous avions eu une démonstration de géolocalisation assez pertinente dans le cadre de notre commission. Notons cependant que les familles oublient souvent de signaler un changement de domicile, de numéros de téléphone, de mail... et se retrouvent de facto injoignables, et ceci est de leur fait !

Une très grande majorité des interrogés sont satisfaits des fiches conseils aux voyageurs édité par le centre de crise et des mise à jours périodiques. J'en profite pour saluer le travail exceptionnel des 80 agents qui sont présents en 24/7 au CDCS.

Seulement 21% des élus sont acteurs du plan de crise et d'évacuation et 50% pensent que le volet centre de regroupement pourrait être amélioré.

Il est à noter que les élus sont globalement peu associés et informés sur la gestion d'une crise éventuelle ... et ce quelque soient les risques terrorisme, climatique, nucléaire, pétro chimique, politique....

Seulement 18% sont en lien avec les responsables sûreté des entreprises françaises dans leur pays de résidence alors que ce sont des acteurs importants.

Il semblerait que les élus ne soient informés régulièrement (1 fois minimum par trimestre) par le poste qu'à hauteur de 9%, ce qui sous entend que le monde est globalement très stable et sans risque significatif.

62% des CC ont connaissance du PPMS (Plan particulier de mis en sécurité) mais 49 % pensent qu'il pourrait être perfectible.

Sur ce panel, près de 60 % des interrogés pensent que le volet « sûreté/sécurité » pourrait être amélioré.

C'est pourquoi nous vous présentons les résolutions suivantes :



Assemblée des Français de l'étranger

COMMISSION DE LA SÉCURITE, DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

RESOLUTION 1 :

Objet :

Conseils consulaires en formation sécurité

Vu

- le décret 2014-144 du 18 février 2014
- l'article 7 alinéa D régissant les attributions des Conseils Consulaires en matière de Sécurité
- l'article 5 précisant que le Conseil Consulaire est informé de la situation locale et des risques spécifiques auxquels pourrait être exposée la communauté française ainsi que du plan de sécurité,

Considérant :

- Que la commission de la Sécurité des Biens et des Personnes n'a pas reçu de réponse à la résolution SEC/R.1/17.03 votée lors de la session plénière de cette Assemblée en mars 2017
- Que l'application de ces deux articles n'est pas systématique, l'augmentation généralisée des risques sécuritaires.

L'Assemblée des Français de l'Étranger

Demande :

- Que le président du Conseil consulaire de chaque poste organise deux fois par an un Conseil consulaire en formation sécurité pour une analyse de la situation sécuritaire de la circonscription et un débat sur les mesures envisagées,
- Que les Conseillers consulaires soient informés de façon systématique de toutes les mesures nouvelles prises par le poste dans le domaine de la sécurité.

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	X
Nombre de voix <<pour>>		
Nombre de voix <<contre>>		
Nombre d'abstentions		



Assemblée des Français de l'étranger

COMMISSION DE LA SÉCURITE, DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

RESOLUTION 2

Résolution : SEC /R.2/17.03

Objet : Réévaluation périodique du dispositif d'îlotage

L'Assemblée des Français de l'Étranger,

Considérant :

- Que la Commission de la Sécurité des Biens et des Personnes n'a pas reçu de réponse à la résolution SEC/R.2/17.03 votée lors de la session plénière de cette Assemblée en mars 2017
- L'évolution du nombre et de l'implantation des Français résidant hors de France,
- Que la taille des îlots doit rester raisonnable au regard de la tâche bénévole dévolue aux chefs d'îlots.

Demande :

- Une réévaluation, au moins tous les trois ans, du découpage des îlots en y associant les Conseillers consulaires,
- Une réévaluation simultanée de l'aptitude des chefs d'îlots à remplir pleinement leurs missions

Résultats	Adoption en commission	Adoption en séance
Unanimité	X	
Nombre de voix<<pour>>		
Nombre de voix<<contre>>		
Nombre d'abstentions		1

Conclusion :

Nous remercions les 132 conseillers consulaires dans le monde qui ont bien voulu répondre à ce questionnaire.